

# Fiche de commentaires

Le Manitoba souhaite élargir ses services de collecte et de recyclage des déchets ménagers dangereux et des déchets électroniques. Les déchets ménagers dangereux sont les produits comme la peinture et les piles, et les déchets électroniques sont par exemple les vieux ordinateurs et téléviseurs.

Le gouvernement a demandé au secteur industriel de mettre au point des plans de gestion de ces déchets et de financer les programmes qui s'y rattachent.

Vos réponses aux questions qui suivent aideront grandement à la conception des nouveaux programmes. Toutes les observations reçues seront examinées lors de l'élaboration des recommandations destinées au ministre de la Conservation, qui est responsable de l'approbation des programmes.

## Programmes existants

Dès avril 2011, les nouveaux programmes remplaceraient les actuels dépôts de déchets ménagers dangereux et les collectes de déchets informatiques subventionnés par le gouvernement.

**Connaissez-vous les programmes actuels de gestion des déchets ménagers dangereux et des déchets électroniques?**

---

**Avez-vous utilisé les dépôts existants?**

---

**Pourquoi?**

---

---

## L'accessibilité des services et leur côté pratique

Les nouveaux programmes offriront des systèmes pratiques de collecte à la grandeur de la province. Les systèmes pourraient comprendre des postes de dépôt permanents, des activités spéciales et des collectes chez les détaillants pour certains produits. En région rurale, les installations pourraient être situées environ tous les 50 kilomètres, tandis qu'en région urbaine, une distance parcourable en 15 minutes est recommandée. D'autres normes pourraient s'appliquer dans les régions éloignées.

Que pensez-vous des normes proposées?

---

---

---

Quelle distance seriez-vous prêt à parcourir pour utiliser un dépôt de déchets ménagers dangereux ou de déchets électroniques?

---

Avez-vous des suggestions concernant la distance entre les installations?

---

---

---

---

## Protection de l'environnement

Les déchets ménagers dangereux, comme les piles et la peinture, et les déchets électroniques, comme les vieux ordinateurs et téléviseurs, ne devraient pas être jetés dans les ordures ménagères. Le programme actuel de collecte des déchets ménagers dangereux au Manitoba a recueilli 750 000 kilogrammes de déchets en 2009, tandis que les dépôts de déchets électroniques ont permis de collecter 1,5 million de kilogrammes de matériel. Les nouveaux programmes devraient accroître de manière importante la quantité de déchets gérés de manière sûre.

Dans quelle mesure est-ce important pour vous que les déchets ménagers dangereux et les déchets électroniques soient gérés de manière sûre?

---

Lorsque vous achetez des produits, prenez-vous en considération leur impact sur l'environnement?

---

Conservez-vous des déchets ménagers dangereux ou des déchets électroniques en prévision d'un futur programme?

---

---

## Sources de financement

Les plans proposent que les coûts des programmes relatifs aux produits comme les médicaments et les piles soient intégrés au prix de vente de ces produits. Pour d'autres produits, comme la peinture et les ordinateurs, des droits destinés au financement des programmes de gestion des déchets pourraient être exigés à l'achat des produits, séparément du prix de vente.

**Préférez-vous que le coût du recyclage soit intégré au prix des produits ou qu'il soit indiqué séparément?**

---

**Pensez-vous qu'il est logique que les droits écologiques paraissent séparément à l'achat de certains produits et soient intégrés au prix d'autres produits?**

---

**Si des frais de recyclage sont intégrés au prix d'un produit, les détaillants devraient-ils les afficher, par exemple sur les étiquettes de prix ou sur les rayons?**

---

## Rapports financiers

Chacun des programmes devra présenter ses revenus et ses dépenses dans un rapport annuel.

**Pensez-vous que tous les programmes devraient être visés par les mêmes exigences en matière de rapports financiers?**

---

**Quelle est la meilleure façon de faire connaître au public les résultats des programmes?**

---

---

---

## Commentaires généraux

N'hésitez pas à nous faire part d'autres commentaires ou suggestions.

---

---

---

Les réponses peuvent être transmises par courriel ou par télécopieur à l'adresse et au numéro indiqués ci-après.

Nom : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville ou village : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

**LES COMMENTAIRES DOIVENT  
ÊTRE SOUMIS AU PLUS TARD  
LE 27 SEPTEMBRE 2010 À  
L'ORGANISME SUIVANT:**

Direction de la prévention de la pollution  
Conservation Manitoba  
123, rue Main, bureau 160  
Winnipeg (Manitoba) R3C 1A5  
Courriel : [pollupreve@gov.mb.ca](mailto:pollupreve@gov.mb.ca)  
Télécopieur : 204 945-1211